

Aizenay

La vie nature

1

Co-financement du poste de chef de projet

Revitalisation du cœur de ville d'Aizenay

Priorité – Fort

Périmètre – ORT

Contexte : Avec une pression démographique forte, Aizenay souhaite répondre aux différents enjeux de développement et notamment dans son cœur de ville (commerces, services...). La Ville travaille alors sur la revitalisation de son centre-bourg dans le cadre de plusieurs projets de renouvellement urbain : le programme Petites Villes de Demain permet à Aizenay de structurer son programme d'action et piloter la redynamisation de son cœur de ville.

Objectif : Mettre en œuvre le programme petites Villes d'Aizenay

Description :

- **Action n°1 :** Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire
- **Action n°2 :** Définir la programmation de ce projet
- **Action n°3 :** Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel
- **Action n°4 :** Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires
- **Action n°5 :** Contribuer à la mise en réseau des partenaires du dispositif.

Calendrier : Réalisation jusqu'en septembre 2026

Acteurs – Maître d'ouvrage : Commune d'Aizenay

Partenaires : Banque des Territoires

Présentation financière :

Recettes : Subvention de la Banque des Territoires : 45 000€

Indicateurs de suivi :

- Mettre en place une gouvernance
- Actualisation du projet de territoire
- Définition du programme d'action
- Mise en œuvre et suivi des opérations

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de comité de pilotage
- Signature de la convention ORT
- Nombre d'opérations réalisées

Aizenay

La vie nature

2

Co-financement du poste de manager de commerce

Axe n°5 : Soutenir et encourager l'attractivité commerciale du cœur de ville

Priorité – Fort

Périmètre – Commune d'Aizenay hors Z.E. et Z.A.

Contexte : Depuis une vingtaine d'années, les équipes municipales ont mis un point d'honneur sur le commerce de centre-bourg. Face à la croissance démographique particulièrement forte et aux demandes d'installation de commerces, la commune a soutenu l'activité commerciale avec la mise en place de deux zones de centralité commerciale ainsi que des linéaires commerciaux dans le cadre du PLUi-H. Avec le dispositif Petites Villes de Demain, la commune d'Aizenay a recruté un manager de centre-ville afin d'assurer le lien entre les commerçants et la collectivité. Laurent NAUD a pris ses fonctions le 4 octobre 2021 pour une durée de 2 ans, soit jusqu'au 4 octobre 2023.

Objectif n°1 : Accompagner les commerces du centre-ville

Objectif n°2 : Développer l'attractivité du centre-bourg

Description :

- **Action n°1** : Réaliser la cartographie du contexte commercial local (impacts de la crise sanitaire sur l'appareil commercial, conseiller pour prioriser la politique de relance)
- **Action n°2** : Réflexion sur une offre numérique pour le commerce (Définir le besoin, le choix d'une solution numérique collective pour le commerce et mettre en œuvre)
- **Action n°3** : Accompagner les nouveaux porteurs de projets
- **Action n°4** : Développer le soutien des commerces actuels

Calendrier : Réalisation jusqu'en octobre 2023

Acteurs – Maitre d'ouvrage : Commune d'Aizenay

Partenaires : Banque des Territoires

Présentation financière : Dépenses : à définir

Recettes : Subvention de la Banque des Territoires : 20 000€

Indicateurs de suivi :

- Installation de porteur de projet
- Rencontre avec les commerçants
- Prise de contact avec le manager de commerce

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de nouveaux commerces installés

Aizenay

La vie nature

3

Rénover une maison de centre-ville en commerce

Axe n°5 : Soutenir et encourager l'attractivité commerciale du cœur de ville

Priorité – Moyen

Périmètre – Centre-ville

Contexte : Depuis une vingtaine d'années, les équipes municipales ont mis un point d'honneur sur le commerce de centre-bourg. Face à la croissance démographique particulièrement forte et aux demandes d'installation de commerces, la commune a soutenu l'activité commerciale avec la mise en place d'outils réglementaires dans le cadre du PLUi-H. Néanmoins, Aizenay fait face à de véritables problématiques foncières commerciales en centre-ville : le taux de vacances commerciales est très bas. La Ville a souhaité réhabiliter une de ses propriétés pour la transformer en commerce. Elle est également située en cœur de ville, dans la zone de centralité commerciale du PLUi-H.

Objectifs :

- Répondre à la demande de porteurs de projet
- Réaffecter un usage à la « maison Roy »
- Proposer un local pour le développement du commerce

Description :

- Action n°1 : Etudier la faisabilité d'un projet de commerce dans l'ancienne maison Roy
- Action n°2 : Réhabiliter de la maison de centre-ville par Métropolys

Calendrier : Action n°1 : courant janvier 2022

Action n° 2 : à définir

Acteurs – Maitre d'ouvrage : Commune d'Aizenay

Partenaires : Métropolys

Présentation financière :

Dépenses : à définir

Recettes : subvention à solliciter

Indicateurs de suivi :

Indicateurs d'évaluation :

- Ouverture d'un nouveau commerce
- Fréquentation du commerce
- Impact du nouveau local commercial sur l'activité économique

Aizenay

La vie nature

4

Recycler la friche Soulard-Clemenceau

Axe n°1 : Renforcer le logement et améliorer la qualité de l'habitat

Priorité – Fort

Périmètre – Quartier historique

Contexte : L'ilot Soulard-Clemenceau accueillait un ancien garage automobile (atelier de peinture et station-service) situé à l'intersection de la Route de Challans et de la Rue Clemenceau à proximité du centre-ville. Cet espace est concerné par une OAP, qui prévoit la construction de 18 logements minimum, dont 3 logements sociaux. Cet ilot est également une opportunité foncière idéale en centre-ville pour le développement des activités commerciales et des services propices à l'attractivité du centre-ville.

Objectif n°1 : Densification du centre-ville

Objectif n°2 : Sécurisation des accès au centre-ville

Description :

- Action n°1 : Etudier et réaliser la dépollution, démolir l'ilot
- Action n°2 : Construire des logements et des commerces et aménager le carrefour

Calendrier : Action n°1 : 2021-2022

Action n°2 : courant de l'année 2023

Acteurs – Maitre d'ouvrage : Ville d'Aizenay et EPF

Partenaires : Etat

Présentation financière :

Dépenses : à définir

Recettes : subvention à solliciter

Indicateurs de suivi :

- Dépollution et démolition de l'ilot
- Rédaction du cahier des charges et choix de l'opérateur

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de nouveaux logements sociaux
- Nombre de nouveaux logements
- Nombre de nouveaux commerces

Aizenay

La vie nature

5

Recycler la friche Planty-Gobin

Axe n°1 : Renforcer le logement et améliorer la qualité de l'habitat

Priorité – Forte

Périmètre – Quartier historique

Contexte : La maison Tesson est un bâtiment d'habitation situé rue Gobin dans le quartier historique d'Aizenay dans la zone de centralité commerciale du centre-ville. Le quartier "Planty-Gobin" a été le secteur concerné par l'OPAH-RU 2016-2021. Cette bâtisse est aujourd'hui fléchée dans le cadre du PLUI-H en tant qu'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP). Cette OAP prévoit la construction de 12 logements au minimum dont 15% de logements sociaux. Cette maison a été ciblée par la commune comme une opportunité foncière de rénovation de l'habitat afin de répondre à la demande croissante de logements et de densification du centre-bourg.

Objectifs : Densification du centre-ville

- Réhabiliter le parc immobilier ancien du centre-ville
- Renouveler la friche urbaine
- Offrir de nouveaux logements en centre-bourg

Description :

- Action n°1 : Etudier et démolir de l'ilot
- Action n°2 : Construire des logements

Calendrier : Action n°1 : 2021-2022

Action n°2 : courant de l'année 2023

Acteurs – Maître d'ouvrage : Ville d'Aizenay et EPF

Partenaires : Etat

Présentation financière :

Dépenses : à définir

Recettes : subvention à solliciter

Indicateurs de suivi :

- Démolition de l'ilot
- Rédaction du cahier des charges et choix de l'opérateur

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de nouveaux logements sociaux
- Nombre de nouveaux logements

Aizenay

La vie nature

6

Recycler la friche du champ de foire

Axe n°1 : Renforcer le logement et améliorer la qualité de l'habitat

Priorité – Fort

Périmètre – Quartier historique

Contexte : Place historique d'Aizenay, le Champ de Foire est situé entre les deux zones de centralité commerciales du PLUI-H. L'auberge de cette place est la propriété de la commune d'Aizenay depuis 2016 et ancien lieu d'attractivité forte. La mairie a également fait l'acquisition de la maison mitoyenne à l'auberge et souhaite acquérir la maison sur les parcelles BC85 et BC86, repérée sur le PLUI-H comme un emplacement réservé. Une fois acquis, cet ensemble de parcelles permettra la mise en place d'un projet de revitalisation du quartier de la place du champ de foire.

Objectif n°1 : Densifier le centre-ville

Objectif n°2 : Renforcer la dynamique économique du centre-ville

Description :

- Action n°1 : Etudier la faisabilité et démolir l'ilot
- Action n°2 : Construire des logements et commerces

Calendrier :

Action n°1 : 2021-2023

Action n°2 : courant de l'année 2025

Acteurs – Maitre d'ouvrage : Ville d'Aizenay et EPF

Partenaires : Etat

Présentation financière :

Dépenses : à définir

Recettes : subvention à solliciter

Indicateurs de suivi :

- Démolition de l'ilot
- Rédaction du cahier des charges et choix de l'opérateur

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de nouveaux logements sociaux
- Nombre de nouveaux logements
- Nombre de nouveaux commerces

Aizenay

La vie nature

7

OPAH-RU

Axe n°1 : Renforcer le logement et améliorer la qualité de l'habitat

Priorité – Forte

Périmètre – OPAH-RU

Contexte : Avec une croissance démographique très forte et une situation géographique stratégique, Aizenay est une commune très attractive. Toutefois, malgré ce contexte très favorable au développement de la population, la commune observe une baisse de son nombre d'habitant dans son centre-ville ancien. Avec l'objectif de restructurer le centre-ville et d'offrir une meilleure qualité de vie à ses habitants, la commune a mis en place une Opération programmée de l'amélioration de l'habitat et du renouvellement urbain en 2016. Clôturée en 2021 avec des résultats très encourageants, cette OPAH-RU va être reconduite en 2022 sur une surface d'action plus étendue.

Objectif n°1 : Densifier le centre-ville

Objectif n°2 : Réduire la consommation énergétique des logements privés

Description :

- Action n°1 : Valider du périmètre et des objectifs de l'OPAH-RU
- Action n°2 : Mettre en place de l'OPAH-RU

Calendrier : Réalisation entre 2022 et 2027

Acteurs – Maître d'ouvrage : Ville d'Aizenay et communauté de communes Vie et Boulogne

Partenaires : HATEIS, Département de la Vendée, ANAH, Etat

Présentation financière :

Dépenses : à définir

Recettes : Subventions à solliciter

Indicateurs de suivi :

- Nombre de demandes d'aides

Indicateurs d'évaluation :

- Objectifs de dossiers subventionnés atteints

Aizenay

La vie nature

8

Aménagement du centre-ville

Axe n°2 : Développer le cadre de vie en cœur de ville

Priorité – Fort

Périmètre – Centre-ville

Contexte : La Rue de l'Hôtel de Ville connaît aujourd'hui une très forte affluence. Elle est également reliée à l'Avenue de Verdun et la Rue du Maréchal Foch ainsi que la place de l'église, la place de la mairie et la place des halles : cet ensemble forme le cœur de ville d'Aizenay. La densification de la circulation et du stationnement des véhicules ainsi que le caractère durable des mobilités douces en centre-ville sont identifiées comme les enjeux principaux du réaménagement du centre-ville. L'église Saint-Benoît est l'un des éléments patrimoniaux les plus structurants du centre-ville d'Aizenay qu'il convient de préserver et conserver afin de garantir le cadre de vie des habitants d'Aizenay. Aizenay est surtout un centre-ville très commerçant : aujourd'hui la commune compte plus d'une centaine de commerces et de services lui confortant son rôle de centralité au sein de l'intercommunalité. Avec les outils du PLUi-H, la commune souhaite pérenniser le commerce de centre-ville ainsi que son attractivité.

Objectif n°1 : Réaménager l'espace urbain en le fluidifiant et le sécurisant

Objectif n°2 : Améliorer le cadre de vie du cœur de ville

Objectif n°3 : Maintenir l'attractivité du commerce et de l'animation en centre-ville

Description :

- Action n°1 : Etude d'aménagement du centre-ville
- Action n°2 : Réalisation des travaux

Calendrier :

Action n°1 : à définir

Action n°2 : à définir

Acteurs – Maitre d'ouvrage : Ville d'Aizenay

Partenaires : Cabinet Métivier Architecte Urbaniste, Lestoux et Associés, Banque des territoires

Présentation financière :

Dépenses : à définir

Recettes : Subventions à solliciter

Indicateurs de suivi :

- Livrables des études
- Réalisation et réception des travaux

Indicateurs d'évaluation :

- Fréquentation du centre-ville
- Nombre de stationnements disponibles
- Nombre de nouvelle manifestation

Aizenay

La vie nature

9

Structurer la vidéo-urbaine

Axe n° 2 : Développer le cadre de vie en centre-ville

Niveau de priorité – Faible

Périmètre - centre-ville et périphérie

Contexte : Le système de vidéo-urbaine d'Aizenay a vu le jour en 2010 avec l'installation de plusieurs équipements dans le secteur de la nouvelle médiathèque. Déployé en 2014 pour les ateliers municipaux et e, 2016 au niveau des équipements sportifs, il permet à la police municipale ainsi qu'à la gendarmerie de pouvoir consulter les images des 31 caméras en cas de besoin. En janvier 2020, l'équipe municipale projette d'étendre le dispositif existant. La gendarmerie réalise alors un diagnostic de la vidéo-urbaine d'Aizenay en collaboration avec la police municipale et la mairie en octobre 2020.

Objectif n°1 : Améliorer les conditions de travail des agents

- Renouveler le système de vidéo surveillance
- Ajouter de nouveaux équipements d'images
- Réorganiser les équipements déjà en place

Objectif n°2 : Garantir la sécurité des Agésinatés

- Sécuriser les parkings et les places d'Aizenay

Description :

- Action n°1 : Rédiger le cahier des charges
- Action n°2 : Installer et mettre en service du système de vidéo-urbaine

Calendrier : Action n°1 : à définir

Action n°2 : à définir

Acteurs – Maitre d'ouvrage : Ville d'Aizenay

Partenaires : Communauté de communes Vie et Boulogne, Etat, Région Pays de la Loire

Présentation financière :

Dépenses : à définir

Recettes : Subventions à solliciter

Indicateurs de suivi :

Indicateurs d'évaluation :

Aizenay

La vie nature

10

Restaurer l'église Saint-Benoît

Axe n°2 : Développer le cadre de vie du cœur de ville

Priorité – Faible

Périmètre – Centre-ville

Contexte : Construite en 1906 avec un style gothique, l'église Saint-Benoît est un édifice religieux situé en plein centre-ville d'Aizenay. Ce bâtiment est doté d'une architecture particulièrement remarquable ce qui vaut à l'église un classement au titre des monuments historiques.

Propriété de la commune, c'est un espace public très fréquenté. Son architecture a de nombreuses fois fait l'objet de travaux d'entretien et de restauration : 2014, 2015 et 2018. Usé par le temps, l'église demande un entretien permanent. Une étude sur l'état structurel doit être réalisé.

Objectif : Préservation et conservation du patrimoine

- Restaurer l'édifice classé au titre des monuments historique
- Sensibiliser les habitants à l'histoire Agésinate
- Valoriser les découvertes des fouilles archéologiques de 2007

Description :

- Action n°1 : Etudier la structure et les désordres de l'église
- Action n°2 : Réaliser les travaux de restaurations nécessaires

Calendrier : Action n°1 : à définir

Action n°2 : à définir

Acteurs – Maitre d'ouvrage : Commune d'Aizenay

Partenaires : Fondation du patrimoine, Département de la Vendée, Région Pays de la Loire, DRAC

Présentation financière :

Dépenses : à définir

Recettes : Subventions à solliciter

Indicateurs de suivi :

- Livrables de l'étude
- Réalisation et réception des travaux

Indicateurs d'évaluation :

- Fréquentation de l'église

Aizenay

La vie nature

11

Restaurer et valoriser la chapelle Saint-Joseph

Axe n°2 : Développer le cadre de vie du cœur de ville

Priorité – Faible

Périmètre – Place de la Victoire

Contexte : La chapelle Saint-Joseph est un petit édifice religieux installé à proximité du centre-ville. Cette chapelle funéraire néo-gothique a été construite entre 1875 et 1880 sur l'emplacement exacte de l'ancien cimetière communal désaffecté dès 1868. La chapelle Saint-Joseph révèle en 1931-1932 un état de dégradation assez important ce qui engendrera des travaux de restauration.

Son état structurel n'est pas suffisant pour recevoir du public. En 2015, une étude pré-opérationnelle sur l'état structurel de la chapelle est confié au cabinet d'étude de Marie Pierre Niguès Architecte du Patrimoine situé à la Génétouze. Afin de trouver un usage à cet édifice, le Département fournis un benchmarking des centres de la mémoire aux élus communaux pour travailler sur le projet de valorisation de la chapelle.

Objectif n°1 : Préserver le patrimoine bâti Agésinate

Objectif n°2 : Garantir la pérennisation de l'histoire d'Aizenay

Description :

- Action n° 1 : Etude de faisabilité
- Action n°2 : Travaux de réhabilitation de la chapelle Saint-Joseph

Calendrier : Action n°1 : à définir

Action n°2 : à définir

Acteurs – Maitre d'ouvrage : Ville d'Aizenay

Partenaires : Fondation du patrimoine, Département de la Vendée, Région Pays de la Loire, DRAC

Présentation financière :

Dépenses : à définir

Recettes : Subventions à solliciter

Indicateurs de suivi :

- Livrables de l'étude de faisabilité
- Réalisation et réception des travaux

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de visiteurs à l'année
- Nombre de manifestations mises en place

Aizenay

La vie nature

12

Réhabiliter la friche urbaine de l'espace Villeneuve

Axe n°3 : Dynamiser le quartier de l'espace Villeneuve

Priorité – Moyen

Périmètre – Espace Villeneuve

Contexte : Intégré au sein de la deuxième zone de centralité commerciale du PLUI-H de la communauté de communes Vie et Boulogne, la friche urbaine de l'espace Villeneuve est un ancien supermarché, qui accueille aujourd'hui, une médiathèque, une ludothèque, un cinéma-théâtre et des locaux associatifs. Afin d'étudier l'aménagement de cet espace, le CAUE a porté une étude de faisabilité de la rénovation de l'espace Villeneuve en 2018.

Objectif : **Renouvellement urbain de l'espace Villeneuve**

- Réhabiliter les locaux vacants de l'ancien supermarché
- Structurer un espace de vie
- Redynamiser le quartier de l'Espace Villeneuve

Description :

- Action n°1 : Etude d'usage et d'aménagement de la friche urbaine et de l'espace Villeneuve
- Action n°2 : Réaménagement du quartier de l'espace Villeneuve

Calendrier : Action n°1 : à définir

Action n°2 : à définir

Acteurs – Maitre d'ouvrage : Ville d'Aizenay

Partenaires : Banque des territoires

Présentation financière :

Dépenses : à définir

Recettes : Subventions à solliciter

Indicateurs de suivi :

- Livrables de l'étude
- Réalisation et réception des travaux

Indicateurs d'évaluation :

- Ouverture du bâtiment au public

Aizenay

La vie nature

13

Rénover et agrandir la salle des quatre rondes

Axe n°3 : Dynamiser le quartier de l'espace Villeneuve

Priorité – Faible

Périmètre – Espace Villeneuve

Contexte : Construite en 1990, la salle des quatre rondes est un espace de spectacle à proximité de l'espace Villeneuve, situé Route de Challans. Ce bâtiment est composé de 4 salles au sous-sol qui sont occupées par des activités musicales. Le rez-de-chaussée est occupé lors de manifestations culturelles, de rassemblements ou d'évènements par des particuliers. Ce bâtiment bénéficie d'un grand espace vert à proximité ainsi que de deux zones de stationnements de part et d'autre de la salle. A la suite de l'audit énergétique réalisé en 2008, 2021 et 2022 par le Sydev, la Ville d'Aizenay a décidé d'entreprendre la rénovation énergétique de cette salle.

Objectif 1 : Réduire la consommation énergétique de la salle

- Améliorer l'isolation
- Remplacer le système de chauffage
- Mettre le bâtiment aux normes de sécurité
- Améliorer le cadre de vie des habitants

Objectif 2 : Développer la capacité d'accueil du bâtiment

- Mettre aux normes les éléments de sécurité de la salle
- Réfléchir à un agrandissement possible

Calendrier : Action n°1 : 2022

Action n°2 : à définir

Action n°3 : à définir

Acteurs – Maitre d'ouvrage : Ville d'Aizenay

Partenaires : Sydev, CCVB

Présentation financière :

Dépenses : à définir

Recettes : Subventions à solliciter

Indicateurs de suivi :

- Livrables l'étude
- Réalisation et réception des travaux

Indicateurs d'évaluation :

- Consommation énergétique
- Fréquentation de la salle polyvalente

Aizenay

La vie nature

14

Structurer la maison de santé pluriprofessionnelle

Axe n°3 : Dynamiser le quartier de l'espace Villeneuve

Priorité – Moyen

Périmètre – Espace Villeneuve

Contexte : Aizenay bénéficie d'un réseau de services denses au sein de son territoire. La commune est aujourd'hui dotée notamment d'une maison de santé pluriprofessionnelle accueillant plus d'une trentaine de praticiens permanents. Avec sa croissance démographique en forte hausse, la demande en offre médicale devient prioritaire afin de répondre aux enjeux de santé des habitants. De plus, de nombreux professionnels de santé souhaitent s'implanter à Aizenay, mais tout comme le commerce, la commune fait face à une importante problématique de foncier et de disponibilité de locaux.

Objectif n°1 : Conforter le cadre de vie des habitants

- Assurer le bien-être et l'accès aux services de santé de proximité
- Améliorer l'offre des professionnels de santé à Aizenay

Objectif n°2 : Améliorer l'attractivité de l'espace Villeneuve

- Accompagner le développement de la maison de santé
- Encourager les initiatives privées

Description :

- Action n°1 : Etude des besoins des professionnels de la santé et de faisabilité d'aménagement de la maison de santé
- Action n°2 : Réhabilitation du bâtiment actuel et/ou extension de la maison de santé

Calendrier : Action n°1 : 2022

Action n°2 : à définir

Acteurs – Maitre d'ouvrage : Ville d'Aizenay

Partenaires : Vendée Habitat, Office santé, professionnels de santé, Banque des territoires

Présentation financière :

Dépenses

Action n°1 : 10 000 €

Action n°2 : à définir

Recettes : Subventions à solliciter

Indicateurs de suivi :

- Livrables de l'étude
- Réalisation et réception des travaux

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de nouveaux médecins à Aizenay
- Nombre de nouveaux patients

Aizenay

La vie nature

15

Aménager un parking relais

Axe n°4 : Consolider les mobilités et le transport en centre-ville

Priorité – Moyen

Périmètre - Périphérie

Contexte : Aizenay bénéficie d'une grande offre de stationnement en centre-bourg. Dans un rayon de 400 mètres autour de l'église, Aizenay compte en 2021 687 places de stationnements dont 20 places PMR et 2 places avec bornes de recharge électriques. Depuis 2007, une zone bleue, limitée à 1h30, a été mise en place dans le centre-ville d'Aizenay afin de limiter l'encombrement des zones de stationnements à proximité des commerces. En 2021, seul le parking de la place de la mairie en encore en zone blanche. Avec l'objectif de pérenniser l'activité commerciale en centre-ville tout en assurant le stationnement en centre-ville pour les usagers, au 1^{er} janvier 2022, le parking de la mairie sera également régi par une zone bleue. Afin de garantir des moyens de stationnements pour les commerçants du centre-ville, principaux impactés par ce changement règlementaire, Aizenay propose l'aménagement d'un parking relais à environ 250 mètres du centre-ville : le parking du stade.

Objectif n°1 : Garantir l'attractivité commerciale du centre-ville

Objectif n°2 : Fluidifier et sécuriser la circulation et le stationnement en centre-ville

Objectif n°3 : Produire de l'énergie verte

Description :

- Action n° 1 : Etude d'aménagement du parking relais
- Action n° 2 : Réalisation de l'aménagement du parking relais

Calendrier : Action n° 1 : septembre 2021

Action n° 2 : à définir

Acteurs – Maitre d'ouvrage : Commune d'Aizenay

Partenaires : Sydev

Présentation financière :

Dépenses :

Action n°1 : à définir

Action n°2 : 187 922, 00 € HT (prévisionnel)

Recettes : Subventions à solliciter

Indicateurs de suivi :

- Livrable de l'étude
- Réalisation et livraison de l'aménagement

Indicateurs d'évaluation :

- Fréquentation du parking du stade
- Nombre de places de stationnements disponibles pour les commerces et les services

Aizenay

La vie nature

16

Aménagement l'entrée du cœur de ville – côté gare

Axe n°4 : Consolider les mobilités et le transport en centre-ville

Priorité – Faible

Périmètre - Périphérie

Contexte : Aizenay est desservie par un réseau routier assez dense et notamment par la RD948, axe principal reliant La Roche-sur-Yon à Challans. Depuis cet axe routier majeur, il est possible de rejoindre le bourg d'Aizenay par la Route de la Roche. L'accès au centre-ville est possible par le biais du rond-point de la gare. Cet espace permet aujourd'hui de fluidifier l'accès au centre-ville. Située à proximité de l'ancienne gare d'Aizenay, transformée en 2021 en office de tourisme intercommunale, le pôle multimodal d'Aizenay s'étend sur la place de la gare. Ce pôle routier accueille de nombreux adolescents en début et en fin de journée avec le transport scolaire. L'ancienne voie ferrée qui reliait la Roche-sur-Yon à Saint-Gilles-Croix de Vie a aujourd'hui été réaménagé en piste cyclable départementale : celle-ci passe devant l'office de tourisme et traverse le rond-point de la gare. Ce rond-point est la porte d'entrée au centre-ville, le lien avec la commune du Poiré sur Vie et la connexion avec la Roche-sur-Yon.

Objectif n°1 : Harmoniser les abords de l'Office de tourisme

Objectif n°2 : Assurer l'accessibilité au cœur de ville

Description :

- Action n°1 : Réaliser les aménagements d'harmonisation des abords de l'Office de tourisme
- Action n°2 : Etudier la faisabilité de l'aménagement du rond-point et de la place de la gare

Calendrier : Action n° 1 : à définir

Action n°2 : à définir

Acteurs – Maitre d'ouvrage : Commune d'Aizenay

Partenaires : Département de la Vendée, CCVB

Présentation financière :

Dépenses : à définir

Recettes : Subventions à solliciter

Indicateurs de suivi :

Indicateurs d'évaluation :

- Fréquentation du pôle multimodal,
- Nombre de stationnements sécurisés utilisés